



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la mobilité SMO
Amt für Mobilität MobA

Grand-Rue 32, 1701 Fribourg

T +41 26 304 14 33
www.fr.ch/smo

Publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du **20 août 2021**

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Service de la mobilité

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire
Wako 5.1 Rosé renouvellement voies 4, 13 et 14, nouvel AV11/12

- Communes: Avry, Matran, La Brillaz, Neyruz
- Requérante: CFF SA, Infrastructure, Projets, Management de projets, Région Ouest Lausanne
- Objet: Le projet consiste principalement à :
> Renouveler les voies 4, 13 et 14 et les rendre compatibles à la vitesse WAKO sur le tronçon concerné par le projet.
> Remplacer la diagonale AV1/2 existante par une nouvelle diagonale AV11/12.
> Poser une diagonale AV1/2 provisoire.
> Remplacer le PS de Rosé.
Pour plus de détails, il y a lieu de se référer au dossier de plans.
- Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.
- Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés à :
> **Commune d'Avry**, Administration communale, Route des Fontanettes 57, 1754 Avry-sur-Matran,
> **Commune de Matran**, Administration communale, Route de l'Ecole 6, 1753 Matran,
> **Commune de La Brillaz**, Administration communale, Route d'Onnens 11, 1745 Lentigny,
> **Commune de Neyruz**, Administration communale, Rte de Romont 4, 1740 Neyruz,
selon les heures d'ouverture ordinaires, **du 20 août 2021 au 20 septembre 2021**.
- Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

- Oppositions: Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.
- Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation ; demandes selon les art. 7 à 10 LEx ; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx ; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx ; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).
- Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).
- Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.
- Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Le Chef de service : **Grégoire Cantin**

**SBB CFF FFS****STEP - AS 2025- WAKO LAUSANNE-BERNE****18.2**

Projets d'aménagement et de renouvellement, Région Ouest

Av. de la Gare 41

1004 Lausanne



N° ligne : 250

N° ISP : 1158034

Format : 89.1 x 168.0cm

Echelle : 1:1000

Statut : DEFINITIF

PROCEDURE D'APPROBATION DES PLANS**WAKO- LOT 5.1****Km 55.700 à km 57.300**

Canton de Fribourg - Commune d'Avry, Neyruz, Matran et La Brillaz

Plan des emprises

Nom du document:

PAP-5.1-CSD-PL-00-0018.2-A03-Plan des emprises

Version	Modifications	Date	Auteur	Contrôlé
A01	Plan initiale PAP	10.02.2021	FG	PRO
A02	Mise à jour des surfaces des parcelles	16.04.2021	FG	AR
A03	Modifications après revue CFF	25.05.2021	NEB	PRO

Auteur du document

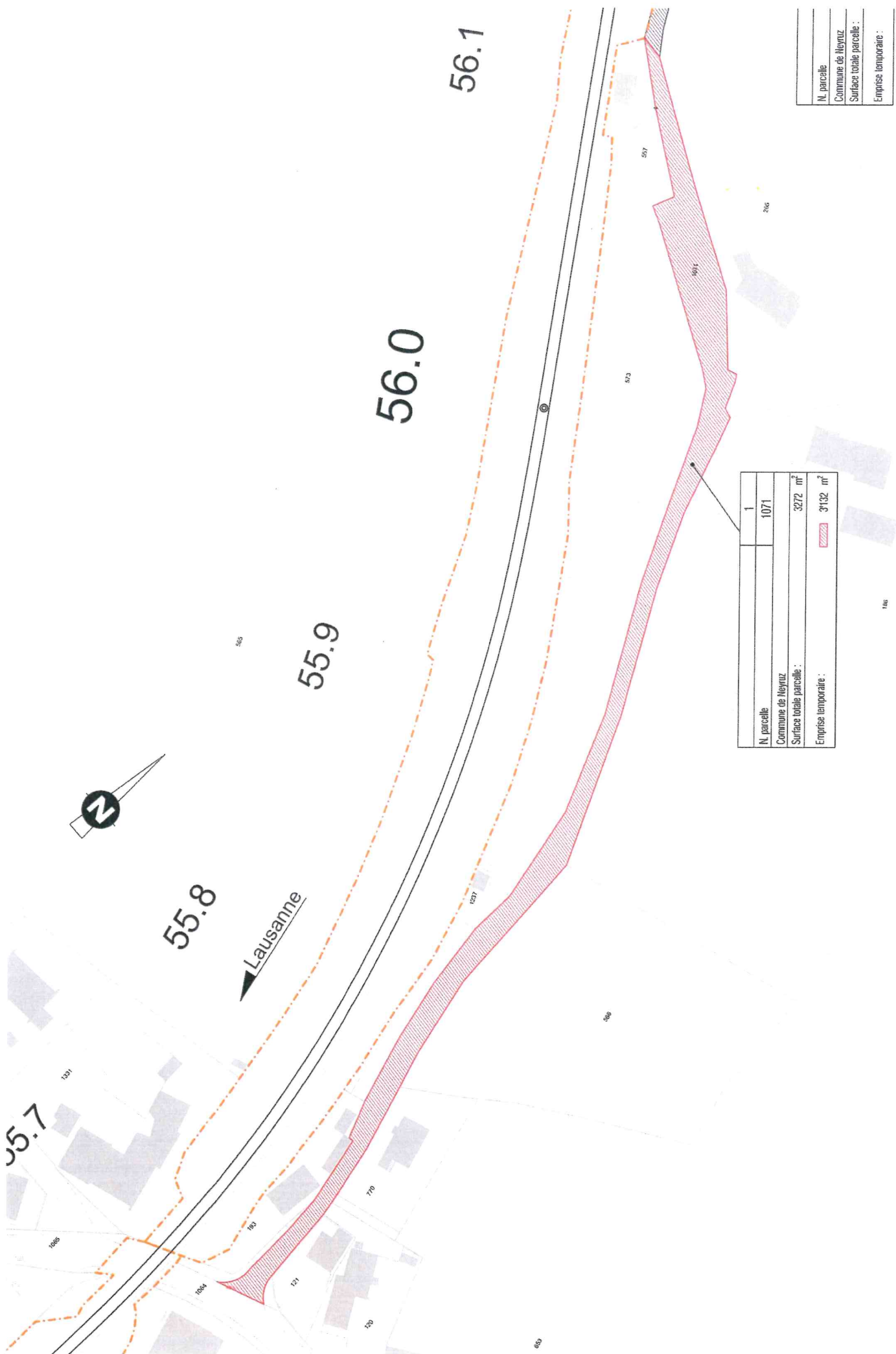
**CSDINGENIEURS+**
INGÉNIEURS PAR NATURE**sollertia**
groupe d'ingénieurs**CSD INGÉNIEURS SA**
Chemin de Montelly 78, 1007 Lausanne
Tél: 021 620 70 00, lausanne@csd.ch**SOLLERTIA, Riviera SA**
Rue Carlo-Hemmerling 1, 1802 Corseaux
Tél: 021 943 48 34, Vevey@sollertia.chCFF Infrastructure,
Projets d'aménagement et de renouvellement,
Région Ouest, Team 1
Chef de projet (original signé par)

Yuri Ieronimo

GROUPEMENT CSD - SOLLERTIA
p.a. CSD Ingénieurs SA à Lausanne

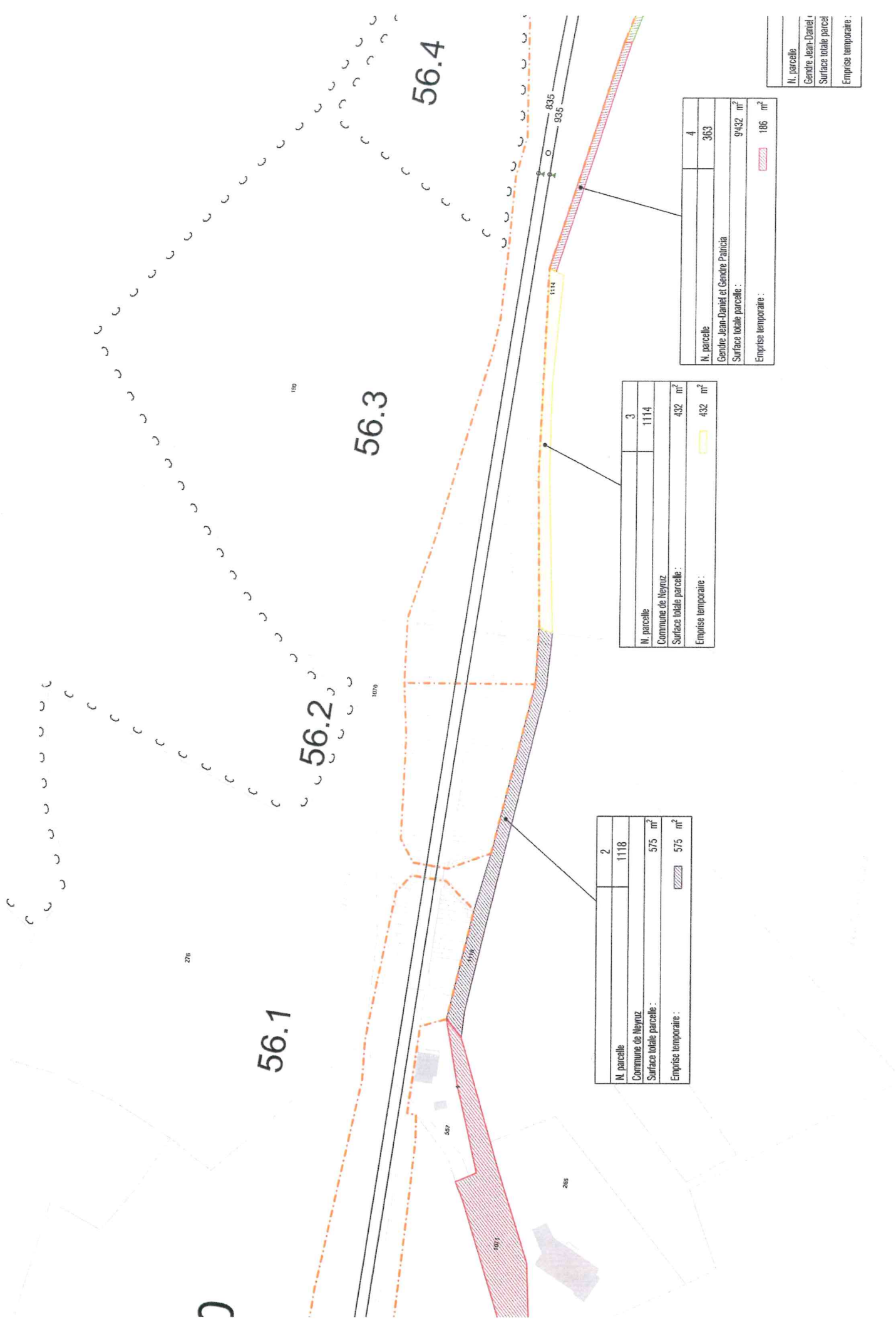
Auteur du projet (original signé par)

A. Racloz



N. parcelle	1
Commune de Meyruz	1071
Surface totale parcelle :	3272 m ²
Emprise temporaire :	3132 m ²

N. parcelle
Commune de Meyruz
Surface totale parcelle :
Emprise temporaire :



N. parcelle	2
Commune de Neyruz	1118
Surface totale parcelle :	575 m ²
Emprise temporaire :	575 m ²

N. parcelle	3
Commune de Neyruz	1114
Surface totale parcelle :	432 m ²
Emprise temporaire :	432 m ²

N. parcelle	4
Gendre Jean-Daniel et Gendre Patricia	363
Surface totale parcelle :	9432 m ²
Emprise temporaire :	186 m ²

N. parcelle
Gendre Jean-Daniel
Surface totale parcelle
Emprise temporaire :

1256

56.4

56.5

56.6

56.7

N. parcelle	10
Mettroz Fabrice	394
Surface totale parcelle :	6289 m ²
Emprise temporaire :	1037 m ²

N. parcelle	4
Gendre Jean-Daniel et Gendre Patricia	363
Surface totale parcelle :	9432 m ²
Emprise temporaire :	186 m ²

N. parcelle	5
Gendre Jean-Daniel et Gendre Patricia	362
Surface totale parcelle :	3065 m ²
Emprise temporaire :	274 m ²

N. parcelle	6
Gendre Jean-Daniel et Gendre Patricia	27
Surface totale parcelle :	54726 m ²
Emprise temporaire :	66 m ²

N. parcelle	8
Gendre Jean-Daniel et Gendre Patricia	1142
Surface totale parcelle :	14548 m ²
Emprise temporaire :	15 m ²

N. parcelle	7
Schweizerische Bundesbahnen SBB	564
Surface totale parcelle :	16777 m ²
Emprise temporaire :	274 m ²

N. parcelle	9
Commune de Neyruz	369
Surface totale parcelle :	36998 m ²
Emprise temporaire :	901 m ²